

Compte-rendu du Conseil Scientifique plénier, du 6 décembre 2011.

par les élus des listes UPUP-UPC (Un Projet Universitaire Partagé - Une Présidence Collégiale) soutenues par : SNESUP, SNEP, SNCS, UNSA, SLR, SLU.

Rappel : vos élus des listes UPUP-UPC sont : Florence Alazard, Magaly Caravanier, Marc Clastre, Michael Davie, Michel Le Corff, Sylvie Humbert-Mougin, Jean-Jacques Tatin-Gourier et Valérie Vignaux.

1) Présentation au CS de Sylvie Mougin

qui remplace Chiara Lastraioli (liste UPUP-UPC) suite à l'obtention de son HDR.

2) Présentation d'un outil de gestion des colloques par Franck Estay, vice-président délégué aux TIC

L'un des projets TIC 2011 reposait sur la gestion des manifestations liées à la recherche. En fait, un outil logiciel existe déjà au CCSD (Centre pour la Communication Scientifique Directe), une unité propre de service du CNRS. Parmi les services du CCSD, on trouve l'archive-ouverte HAL et Sciencesconf.org, une plateforme Web ouverte à tous les organisateurs de colloques, workshops ou réunions scientifiques.

Sciencesconf est gratuit, disponible clé en main, dédié aussi bien aux SHS qu'aux SST mais pour l'instant, il ne bénéficie pas d'un mode de paiement en ligne.

La discussion au CS a porté sur son mode de pilotage. Soit chaque équipe peut l'utiliser un peu comme il lui plait, soit l'activité de gestion des colloques est coordonnée au niveau de l'Université impliquant une possible labellisation, une éventuelle formation pour les utilisateurs, une charte graphique, une gestion financière, voire des développements supplémentaires comme par exemple la possibilité d'un paiement en ligne.

Le CS ne s'est pas prononcé sur le mode de pilotage mais a demandé à un groupe de travail composé de D. Maurel, C. Boulaire et J. Goré d'y réfléchir et de faire une proposition ultérieure.

Par rapport à Sciencesconf du CCSD, a été évoqué également par Franck Teston, une collaboration Université-Vinci pour l'organisation de congrès internationaux. Dans ce cadre, c'est Vinci qui gère les congrès avec leurs propres outils. La solution CCSD pourrait ainsi être une solution complémentaire (pour des colloques de plus petite taille) aux congrès Université-Vinci.

Enfin, comme Sciencesconf est adossé à Hal, a été évoqué brièvement, le fait que les articles déposés dans HAL par les diverses équipes de l'université de Tours devaient pouvoir être regroupées dans un « tampon » (élément qui relie les différents documents dans une collection) de HAL pour bénéficier d'une lisibilité à l'échelle de l'Université.

3) Points d'information générale

Ont été évoqués les discussions qu'a eues l'université avec le Ministère et le CNRS à propos du devenir de certaines équipes.

Les conclusions des échanges avec le Ministères sont

a) que l'équipe GECO (géologues) se rapproche d'une autre UMR. Une UMR de Paris 6 est candidate et l'université attend l'accord de Paris 6 et du CNRS.

b) que l'équipe Vallorem (gestion) réécrive son projet pour mettre en avant ses réelles compétences.

c) que le GERCIE (juristes + économistes) se redéploie. La proposition est la suivante : l'ensemble des juristes de Tours (répartis dans 3 EA) constituent une fédération des 3 équipes. Les économistes devraient quant à eux se rapprocher du laboratoire d'économie d'Orléans (LEO) pour constituer une future UMR. Le point d'achoppement est que le LEO ne souhaiterait récupérer que des enseignants-chercheurs publiants ! Les autres seraient alors réassociés avec la fédération des juristes ! Les élus UPUP-UPC dont remarquer le caractère pernicieux de la manœuvre et s'inquiètent du devenir des non-publiants si le LEO les refusent. M. Isingrini répond qu'un accompagnement pour leur intégration dans la fédération de juristes sera mis en place.

d) une bonne perception de l'école doctorale SST Tours-Orléans mais une mauvaise perception de l'école doctorale SHS car elle n'est pas associée à celle d'Orléans. Le Ministère souhaite un rapprochement au cours du contrat quadriennal.

Les conclusions des discussions avec le CNRS sont

a) la création de 2 nouvelles UMR : une équipe du laboratoire d'informatique et le laboratoire ligérien de linguistique.

b) la reconnaissance de 3 équipes sur 5 du GICC (Génétique Immunothérapie Chimie et Cancer). Les 2 équipes non reconnues (une de biologie et une de chimie) doivent s'associer pour former une EA qui sera évaluée à mi-parcours par l'institut de chimie). Suite à cela, le porteur de projet (P. Gaudray) a démissionné et est remplacé par G. Painteaud.

c) que le GREMAN (matériaux, microélectronique, acoustique, nanotechnologies) devienne une équipe FRE (formation de recherche en évolution) transitoire en vue de constituer une UMR au bout de 2 ans. L'université souhaite une UMR sans le passage FRE et est en pourparlers.

d) un avis favorable (neuroimagerie fonctionnelle) et parfois à un soutien aux diverses fédérations (FANNO, Denis Poisson)

e) que le CNRS n'a pas souhaité donner le statut d'USR (Unité de service et de recherche) à la MSH (maison des sciences humaines).

4) Présentation de la Société d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT) Grand Centre par Franck Teston, responsable de la cellule de valorisation de l'Université de Tours

La création de la SATT est un projet dans le cadre des investissements d'avenir. Le projet doit être validé par le Ministère. Sa création est prévue pour 2012 pour 3 ans puis elle sera réévaluée.

Le projet Grand Centre fédère 3 PRES (Auvergne, Centre Val de Loire et Limousin Poitou Charentes).

Suite aux volontés du Ministère sur un nombre restreint de thématiques (deux), ont été retenues « Matériaux, procédés et systèmes pour l'électronique » et « Innovations diagnostics et thérapeutiques » avec une troisième en émergence (« gestion des ressources naturelles »).

Les missions de la SATT sont la protection de la propriété intellectuelle, la valorisation, la promotion des innovations.

C'est une SAS dont les actionnaires sont le PRES (en fait une partie du financement provient de l'ANR), le CNRS, et le CEMAGREF (à hauteur de 67%) et la caisse des dépôts et consignations (à hauteur de 33%). Les partenaires sont l'INRA, l'INSERM, le BRGM et le CEA. Son budget est de 63,2 millions d'euros.

La gouvernance est assurée par un CA et 2 comités (investissement et orientation stratégique). Le PDG dirige un pôle juridique et un pôle force de vente. Celui-ci a des licenceurs thématiques qui sont en relation avec les cellules de valorisation locales.

A noter qu'il n'y aura pas de transfert de personnel des cellules de valorisation vers la SATT. Par ailleurs, la gestion des contrats reste assurée par les Universités.

5) Validation des projets d'utilisation du Préciput 2009

Concerne les équipes ayant des projets ANR. Le préciput (155 862 euros) est affecté à un poste ingénieur valorisation, à une réserve de 20 000 euros et à la restitution aux équipes de la somme restante (117 647 euros) au prorata de ce qu'ils ont obtenu dans leur projet ANR). Un avis favorable à été donné à toutes les demandes (LEMA, U930, LMD, PCMB, CITERES, INTRU, Histoire des représentations, IRBI et U618).